

COMMUNIQUÉ POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Les élèves autistes : encore dans un deuxième temps

Montréal, le 11 août 2020 – Le lundi 10 août 2020, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur présentait son plan de relance actualisé pour le retour en classe des élèves du primaire et du secondaire. Ce plan, articulé principalement autour des enjeux liés aux diverses mesures sanitaires qui seront mises en place, a été accueilli favorablement par nombres d'acteurs œuvrant dans le domaine de l'éducation au Québec.

Cependant, encore une fois, les mesures particulières et adaptées pour les élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation n'étaient pas présentes dans cette première mouture du plan annoncé. Certes, des informations circulent actuellement sur la rédaction d'un éventuel annexe s'adressant aux élèves vivant avec des conditions particulières.

Pourquoi faut-il que les personnes en situation de handicap et les personnes autistes soient ainsi traitées dans un deuxième temps ? Cette particularité n'est pas une première dans la mise en place des mesures sanitaires concernant la pandémie de la COVID-19. Celle-ci laisse croire que les autorités et le gouvernement s'intéressent aux personnes handicapées comme des personnes à part, des cas d'exceptions, pratiquement des passagers de deuxième classe.

Cette façon de faire ne peut perdurer. Tout plan devrait tenir compte de tous les Québécois au risque de laisser passer le message que l'inclusion et l'égalité sont des principes de surface qui ont peu d'ancrages dans la réalité.

Certes, dans une période marquée par l'urgence et les rapides décisions, les mesures doivent être réfléchies et appliquées dans les plus brefs délais possibles et que la réalité des personnes handicapées présuppose des adaptations et des précisions. Mais, cela n'excuse aucunement de traiter systématiquement la réalité des personnes fragilisées dans un second temps, sous forme de document annexé ajouté.

Il est grandement temps de modifier cette façon de faire qui ne fait qu'occasionner des questionnements, des frustrations et, surtout, favorise une perception d'exclusion et de marginalisation. Agir ainsi ne permet surtout pas aux personnes autistes d'avoir le sentiment d'être membres à part entière de la société québécoise.

– 33 –

Pour renseignements :

Luc Chulak | Fédération québécoise de l'autisme

514 270-7386/direction@autisme.qc.ca

La Fédération québécoise de l'autisme est un regroupement provincial de plus de 70 organismes qui ont en commun les intérêts de la personne autiste et ceux de sa famille et de ses proches